

VALEURS AJOUTÉES

le Mag des Entreprises

FISCALITÉ

UNE SOCIÉTÉ CRÉANCIÈRE
PEUT ELLE RENONCER À
RÉCLAMER SA CRÉANCE
À SA FILIALE

5

RISQUES
JURIDIQUES LES PLUS
COURANTS POUVANT
AFFECTER VOTRE
ENTREPRISE

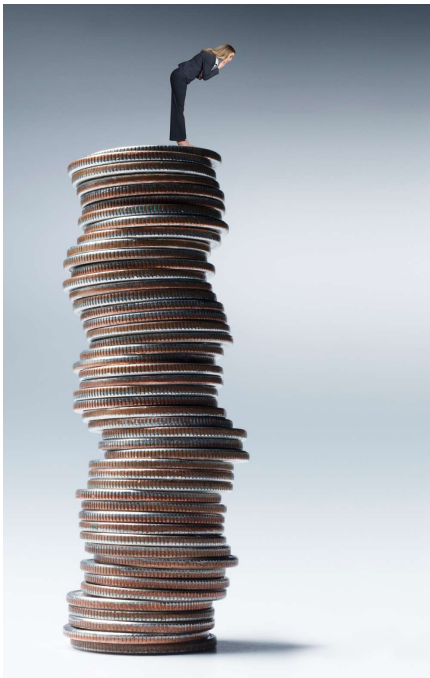
DROIT DU TRAVAIL

QUELLE EST LA
CONVENTION COLLECTIVE
QUI S'APPLIQUE À MOI ?

AFRIQUE - AGRO ALIMENTAIRE:
QUELLE STRATÉGIE POUR
OPTIMISER LA RENTABILITÉ?

RIDHA SAIDI

ANCIEN MINISTRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES
AU GOUVERNEMENT TUNISIEN



03 Les 5 risques juridiques les plus courants pouvant affecter votre entreprise

06 une société peut-elle renoncer à demander le remboursement de tout ou partie de sa créance à sa filiale débitrice

15 The Guest



**LES 5 RISQUES JURIDIQUES LES PLUS
COURANTS POUVANT AFFECTER VOTRE
ENTREPRISE**





qu'entend-on par risque juridique ?

Selon WIKIPEDIA , le risque juridique est un type de risque lié au droit ou à une règle de droit.

Ce risque peut correspondre :

- à l'absence ou à un trop-plein de règles applicables à une situation, une activité donnée ;
- à l'éventuelle mauvaise conception de la règle de droit ;
- à sa méconnaissance ou la difficulté de son interprétation ;
- ou encore, à la mauvaise volonté dans l'application d'une loi de la part des personnes physiques ou morales qui y sont soumises.

Risques contractuels

Le risque contractuel se définit généralement comme une perte financière due à un acheteur qui n'honore pas un contrat ou à l'entreprise qui ne gère pas correctement les obligations et bénéfices contractuels.

Lorsque l'on examine les risques liés à un contrat, il convient également d'analyser le processus de gestion contractuelle pour bien comprendre l'exposition au risque de la société. Les processus peu satisfaisants, comme les erreurs manuelles, les dispositions non conformes et/ou l'incapacité de conclure le contrat à temps, peuvent faire courir un risque à l'entreprise.

Source: wolterskluwer

Par contre, le recours à des systèmes automatisés et des logiciels de gestion des contrats peut standardiser ces processus et permettre aux managers de rédiger les dispositions des contrats à l'aide de modèles, ce qui réduit l'exposition de l'entreprise à ce type de risques.

Risques juridiques liés aux litiges



Les litiges d'ordre juridique sont les différends dans lesquels une plainte fondée en droit est déposée. C'est notamment le cas des fautes professionnelles, des accidents, de la responsabilité du fait des produits, etc.

L'une de vos responsabilités, en tant que directeur juridique, est de limiter ce type de risques. En effet, même s'ils n'aboutissent pas à un contentieux, ils peuvent porter atteinte aux relations commerciales et à la réputation de votre entreprise, et exiger d'elle des ressources et un temps précieux.

Pour réduire le risque lié aux litiges et aux contentieux, le directeur juridique peut prendre des mesures proactives. Il peut notamment mettre en place des accords de transfert de risque, veiller à la conformité, tenir des dossiers exacts et utiliser des logiciels de gestion juridique qui l'alertent sur les risques éventuels dans ce domaine. Pour plus d'informations à ce sujet, découvrez les avantages d'un logiciel de gestion des litiges.

Risques réglementaires

Le risque réglementaire est le fait pour une entreprise ou pour une institution financière de ne pas respecter la réglementation qui lui est applicable et d'encourir alors des sanctions réglementaires et financières.



Risques liés aux actifs

wolterskluwer

Il s'agit d'un autre type de risques qu'un directeur juridique doit connaître. La valeur des actifs tangibles, comme les bâtiments, et des actifs intangibles, comme le capital humain et la propriété intellectuelle, doit être protégée.

Et pour protéger les droits et obligations liés aux actifs juridiques détenus par une entreprise, le directeur juridique doit en avoir une image claire afin d'identifier et de gérer les risques et d'éviter les conséquences préjudiciables.

Risque de l'entreprise

Les entreprises disposent de plusieurs options quand elles choisissent une structure juridique et de gouvernance définissant leur démarche, servant de fondement aux processus relatifs aux impôts, à la responsabilité, aux documents requis, etc., et déterminante pour les décisions managériales et opérationnelles.

Le directeur juridique doit comprendre les avantages et les inconvénients de chaque structure juridique et adopter une gouvernance d'entreprise qui encourage les pratiques commerciales éthiques à l'échelle de l'entreprise.

Une fois que la structure juridique et de gouvernance est définie, il est important d'identifier les risques de l'entreprise dans sa globalité, comme la fraude et les pratiques contraires à l'éthique, et de mettre en place des contrôles tels que des audits et des programmes de sensibilisation, afin de les gérer.



Le directeur juridique doit comprendre les avantages et les inconvénients de chaque structure juridique et adopter une gouvernance d'entreprise qui encourage les pratiques commerciales éthiques à l'échelle de l'entreprise.

Bénéficiez

désormais de :

- L'exonération patente sur 2 ans
- L'exonération de 50% d'impôts sur le bénéfice lors du montage de votre DSF
- Exonérations partielles ou totales d'impôts et taxes
- 04 séminaires de formation gratuite
- L'étude de faisabilité et accompagnement à la création d'Entreprise

Inscrivez-vous simplement au Centre de Gestion Agréé CGA FISCAL.COM pour la garantie de tous ces avantages.

📍 **Douala**

☎ **+237 653 782 840 / 670 058 106**

📍 **Yaoundé**

☎ **+237 697 082 693 / 670 058 106**



UNE SOCIÉTÉ
PEUT-ELLE
RENONCER À
DEMANDER LE
REMBOURSEMENT
DE TOUT OU
PARTIE DE SA
CRÉANCE À SA
FILIALE DÉBITRICE

DEBT



UNE SOCIÉTÉ PEUT-ELLE RENONCER À DEMANDER LE REMBOURSEMENT DE TOUT, OU PARTIE DE SA CRÉANCE À SA FILIALE DÉBITRICE

L'abandon de créance constitue une aide susceptible d'être accordée par une société à une autre. Plus précisément, il s'agit d'un acte par lequel une société créancière renonce à demander le remboursement de tout ou partie de sa créance à la société débitrice. Dans le cadre d'un groupe intégré fiscalement, lorsqu'une société détient une créance sur une filiale en difficulté, elle doit en principe s'efforcer d'obtenir le paiement de sa créance sous peine de commettre un acte anormal de gestion.

Corrélativement, il peut être de l'intérêt de la société créancière d'abandonner sa créance, évitant à l'entreprise débitrice d'aggraver la situation de sa trésorerie. Cependant, un tel abandon de créance produira des effets fiscaux au regard du résultat d'ensemble. Afin d'appréhender ces conséquences fiscales, l'abandon de créance doit constituer un acte de gestion commerciale normale. Enfin, afin d'être déductible, l'abandon de créance devra présenter un caractère commercial plutôt que financier.



Un acte de gestion commerciale normale

par pomelaw

La détermination du caractère normal ou anormal de l'abandon de créance repose principalement sur des principes posés par la jurisprudence du Conseil d'Etat. En effet, l'acte anormal de gestion constitue une opération qui se traduit par une écriture comptable affectant le bénéfice imposable que l'Administration fiscale entend écarter considérant qu'elle est étrangère ou contraire aux intérêts de l'entreprise (CE, plén., 27 juill. 1984).

Afin de caractériser la normalité de l'abandon de créance, l'Administration fiscale prend en compte trois critères :

- La nature et le montant de la créance abandonnée ;
- Les relations qui existent ou qui ont existé entre l'entreprise créancière et l'entreprise débitrice ;
- Les réelles motivations ayant conduit à abandonner la créance.

Des exemples jurisprudentiels ont caractérisé la normalité de l'acte par le biais d'un faisceau d'indices. Notamment, dès lors que la société mère entend préserver la pérennité de sa filiale afin de maintenir ses sources d'approvisionnement ou ses débouchés sur le marché national ou international, l'abandon de créance relèvera d'une gestion normale.

VALEURS AJOUTÉES[®]

le Mag des Entreprises

SAVOIR POUR MIEUX AGIR

WWW.VALEURSAJOUTEESLEMAC.COM

+237 699 488 327



MON MEILLEUR GUIDE
POUR ENTREPRENDRE ET
ME FAIRE CONNAÎTRE

UNE SOCIÉTÉ PEUT-ELLE RENONCER À DEMANDER LE REMBOURSEMENT DE TOUT, OU PARTIE DE SA CRÉANCE À SA FILIALE DÉBITRICE



Le caractère commercial ou financier de l'abandon de créance

par pomelaw

D'une manière générale, l'abandon de créance à caractère commercial vise les relations entre fournisseurs et distributeurs, ainsi que les relations entre producteurs et clients. Les intérêts des deux parties sont alors étroitement imbriqués. L'aide consentie par l'un améliore directement la situation de l'autre, mais permet également le maintien de la relation dans l'intérêt des deux.

En ce sens, dès lors que les sociétés concernées entretiennent des liens capitalistiques ou appartiennent au même groupe, il est nécessaire de déterminer le motif prépondérant de l'abandon de créance. A cet égard, le poids de l'activité réalisée par la société mère avec la société filiale est un critère déterminant.

Si cette activité est décisive eu égard à l'activité globale de la société mère, l'Administration fiscale et le juge seront enclins à admettre qu'il s'agit d'un abandon de créance à caractère commercial. En revanche, si l'activité maintenue avec la filiale ne génère qu'un revenu limité pour la société mère, l'abandon de créance n'aura pas un caractère commercial.

Au contraire, une aide aura une nature financière, selon la doctrine administrative, lorsque trois critères sont remplis :

- Une relation capitalistique entre la société créancière et la société débitrice ;
- La créance, si elle est abandonnée, doit avoir une nature financière : elle ne doit pas provenir de relations clients-fournisseurs (comptes-courants, avances ou prêts) ;
- Les motivations de l'aide doivent être financières. En ce sens, la justification principale de l'aide doit donc être principalement liée aux liens financiers qui unissent les deux sociétés.

CONSÉQUENCES FISCALES DU CARACTÈRE COMMERCIAL OU FINANCIER DE L'ABANDON DE CRÉANCE

L'abandon de créance à caractère commercial, contrairement à l'abandon de créance à caractère financier, est par principe déductible chez la société qui la consent et imposable chez la société qui en bénéficie. A défaut d'acte de gestion commerciale normale, la société devra réintégrer dans son résultat fiscal le montant de l'abandon de créance.

- Chez la société qui la consent : pour être déductible, il faut en principe que l'aide ne soit pas révélatrice d'un acte anormal de gestion. Elle doit ainsi présenter un intérêt pour la filiale en difficulté qui en bénéficie, mais également pour la société qui la consent. La société qui consent à l'aide accordé doit en trouver une contrepartie réelle et suffisante.

- Chez la société bénéficiaire : lorsqu'un associé renonce purement et simplement à une créance détenue sur la société, il va en résulter chez cette dernière la disparition d'une dette au passif de son bilan se traduisant par une augmentation de l'actif net. Son résultat imposable va augmenter à concurrence du montant de l'abandon. Ceci explique que l'aide perçue par la société bénéficiaire constituant un produit, la qualification d'acte anormal de gestion chez la société qui la consent est dépourvue d'incidence chez la société en bénéficiant.

NO GMO
NO BROMATE

BREAD IMPROVER
AMÉLIORANT DE PANIFICATION



FORMULA LC 20S



100KG
farine/flour



[L]•[A]•[VI] DU BOULANGER
.....

WITH
ONLY

20 GRAMS
BREAD IMPROVER



MULTI-PURPOSE BREAD IMPROVER
AMÉLIORANT MULTIFONCTIONNEL

IMPROVES THE SOFT PART OF THE BREAD
REND LE PAIN PLUS MOELLEUX ET SAVOUREUX

INCREASES VOLUME
AUGMENTE LE VOLUME DU PAIN

LENGTHENS THE SHELF LIFE
ALLONGE LA DUREE DE CONSERVATION DU PAIN

WWW.LEVVON.COM

The Guest

“

En dépit de son rôle central, le secteur de l'agriculture ne représente qu'un quart (1/4) du PIB des pays africains



RIDHA SAÏDI

"J'ai toujours œuvré à promouvoir l'Afrique, vanter ses potentialités et plaider au renforcement des liens de coopération entre Pays"

GUEST

GUEST

RIDHA SAIDI

1

Ancien Ministre des Affaires Economiques au Gouvernement Tunisien (2011-2014)

2

Ancien Conseiller à l'ESCWA (Commission économique et sociale de l'ONU - région MENA)- (2014-2016)

3

Ancien Ministre Conseiller Economique du Chef du Gouvernement Tunisien (2016-2019)

4

Fondateur puis senior partner à Proconsult Tunisia

5

Membre du Conseil d'orientation du Forum Africain pour l'Investissement et le Commerce) :AFIC Algérie

6

Co-fondateur de l'African Investors Council (AIC) , Président chargé des relations extérieures et diplomatiques (2022)

**QUI SUIS
JE?**



IMPACT DU CONSEIL DES INVESTISSEURS EN AFRIQUE (AIC)

African Investors Council), dont je suis co-fondateur et Président Chargé des relations extérieures et diplomatiques, se présente comme une nouvelle organisation non gouvernementale qui œuvre pour développer l'amitié et la coopération entre les pays africains, intensifier les forums et les conférences spécialisées et renforcer le réseautage entre acteurs et décideurs afin d'explorer les opportunités de partenariat dans le but d'obtenir des avantages mutuels, de développer les échanges commerciaux et d'augmenter le volume des investissements intra-régionaux qui contribuent à répondre aux besoins des citoyens africains en matière de santé, d'alimentation équilibrée, d'éducation de qualité, de logement décent et d'environnement sain.



Dans ce cadre, la Tunisie, qui a eu l'honneur de donner son nom historique IFRIQUIYA au continent AFRICAIN, jouit de la particularité d'avoir une position géostratégique importante dans l'espace régional arabe, maghrébin, proche de l'Europe et enraciné dans l'Afrique. Ce qui fait de cette sous-région un partenaire incontournable qui lui vaut le titre de porte d'entrée du marché Africain, et notamment en terme de coopération régionale et triangulaire facilitant la promotion de véritables partenariats économiques Sud-Sud, vrai catalyseur de la stratégie commerciale africaine dans l'optique de la plus grande zone de libre échange au monde : la ZLECAF.

*On devrait donc s'inscrire dans la prospective des prochaines décennies pour rêver de la transformation de l'Afrique en une puissance économique mondiale : **d'ici 2050, le continent africain aura l'opportunité de devenir le plus grand marché mondial avec plus de 1,3 milliards de consommateurs**, dont 50% de moins de 25 ans, mais aussi avec une classe moyenne de plus de 500 millions d'habitants.*

L'Afrique pourrait devenir une puissance économique mondiale grâce aux investissements adéquats dans les secteurs porteurs, l'exploitation intelligente de ses richesses, l'utilisation optimale de son potentiel, l'adoption d'une stratégie manufacturière basée sur l'extraction et la valorisation des matières premières, l'exploitation et la transformation des ressources naturelles pour bénéficier de la totalité de la chaîne de valeur sur le plan local-pays et régional-continent.

VALEURS AJOUTÉES[®]

le Mag des Entreprises

SAVOIR POUR MIEUX AGIR



**LE MEILLEUR GUIDE
POUR ENTREPRENDRE
ET SE FAIRE CONNAÎTRE**

WWW.VALEURSAJOUTEESLEMAG.COM

+237 699 488 327

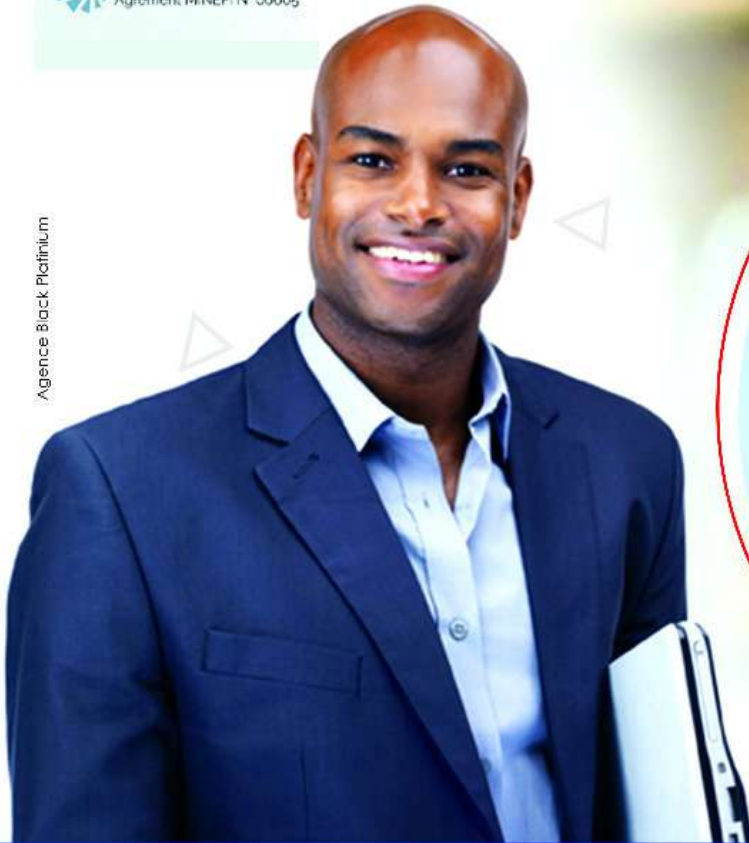
De part mon expérience gouvernementale, mes participations internationales, et mon travail professionnel à Proconsult Tunisia, j'ai toujours œuvré à promouvoir l'Afrique, vanter ses potentialités et plaider au renforcement des liens de coopération entre Pays Africains et entre l'Afrique et le reste du monde à travers des liens de partenariat équitable et équilibré.

En tant qu'ancien ministre chargé des affaires économiques et sociales et de la coordination des Ministères à caractères économiques, j'ai réussi, avec mes collègues, à orienter les politiques publiques vers le renforcement de la coopération sud-sud favorisant l'intensification des échanges entre pays africains et adoptant l'approche de triangulation des investissements dans le cadre d'une coopération tripartite équitable et équilibrée, tout en faisant de la Tunisie une plateforme pour l'Afrique, notamment dans les domaines de l'éducation et de la formation, l'ingénierie et la santé ainsi que les industries agro-alimentaires.

En fait, **Proconsult Tunisia** est composé d'un groupe d'ingénieurs, d'anciens Ministres et d'experts spécialisés dans de nombreux domaines techniques, financiers et administratifs. Le cabinet assure l'accompagnement des investisseurs et promoteurs de projets économiques dans les différentes phases de réalisation : de l'étude de faisabilité aux études techniques, en passant par l'élaboration du schéma de financement, la recherche de partenaires, et se terminant par les étapes de mise en œuvre, de suivi, de contrôle et de réception finale.

En tant que senior partner au sein du cabinet de conseil Proconsult Tunisia, on donne de la grande importance à l'accompagnement des investisseurs tunisien et étrangers dans les secteurs les plus promoteurs en Afrique avec une priorisation de l'investissement dans les filières économiques, les chaînes de valeur et les secteurs porteurs, avec une importance particulière aux startups.





Savez-vous que de nombreux avantages vous attendent rien qu'en vous inscrivant au **Centre de Gestion Agrée CGA FISCAL.COM...**

L'abattement de **50%** l'impôt sur bénéfice annuel, deux reporting gratuits par an, l'application des pénalités de foi pour les contrôles fiscaux n'excédant pas **30%**.

 Douala  699 48 83 27/ 653 78 28 40

 Yaoundé  699 48 83 27/ 674 72 20 04



RÉDUISEZ

VOS RISQUES DE REDRESSEMENT À TRAVERS
UNE ASSISTANCE ADMINISTRATIVE,
COMPTABLE ET FINANCIÈRE PERMANENTE

RIDHA SAIDI

ECHECS DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES ADOPTÉES POUR SUBVENIR AUX BESOINS D'ALIMENTATION

Selon les statistiques officielles, près de 33 % de la population africaine sont sous-alimentées. Leur nombre a presque doublé depuis la fin des années soixante, progressant plus ou moins au même rythme que la croissance démographique. Cette situation traduit un manque de stratégies efficaces en matière de réduction de la pauvreté et d'amélioration de la sécurité alimentaire. Sur le continent africain, la plus forte augmentation du nombre de pauvres a été observée au sud du Sahara: 72 millions de personnes au cours de la dernière décennie.

Les pays africains ont taxé les agriculteurs et subventionné les consommateurs urbains tout en sous investissant généralement dans les zones rurales. Les politiques poursuivies pendant les années 60 et 70 sont d'ailleurs critiquées en ce sens, et les programmes d'ajustements structurels mis en oeuvre dans les années 1980 et 1990 ont marqué un tournant dans les politiques qui implicitement taxaient lourdement l'agriculture.

UNE AUGMENTATION DE 10% DE LA PRODUCTIVITÉ AGRICOLE ENGENDRerait UNE RÉDUCTION DE 6% DE LA PROPORTION DES PERSONNES VIVANT AVEC 1 DOLLAR/ JOUR

Une étude de la FAO réalisée en 2004, basée sur onze études de cas de pays en développement, a conclu que la croissance agricole exerçait un puissant effet de réduction de la pauvreté sur les zones rurales et urbaines. Dans de nombreux cas (Mexique, Indonésie, Chili, Chine, entre autres), l'agriculture s'est avérée plus efficace que d'autres secteurs dans la diminution de l'incidence de la pauvreté.

Une autre étude portant sur 58 pays en développement réalisée en (2001) a montré qu'une augmentation de 10% de la productivité agricole engendrait une réduction de 6% de la proportion des personnes vivant avec 1 dollar/ jour. Et compte tenu des liens et des effets multiplicateurs existant entre agriculture et croissance, l'agriculture pourrait être un élément moteur non seulement pour la croissance d'un secteur particulier mais aussi pour des processus de transformation économique bien plus larges, couvrant l'ensemble de l'économie.

QUELQUES ASPECTS DE SUCCÈS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT: ENSEIGNEMENT POUR L'AFRIQUE SUBSAHERIENNE



L'expérience des pays africains montre une grande diversité des tendances des politiques suivies pour développer le secteur agricole. Celles-ci montrent à quel point l'agriculture africaine a su s'adapter aux défis. Le plus important étant de déterminer quelles actions spécifiques ont un impact positif sur la performance du secteur agricole tout en apportant des réponses aux problèmes contemporains majeurs. Nous allons présenter, dans ce qui suit certains exemples de référence :

Développement des filières thé, horticulture et lait au Kenya : Le Kenya produit actuellement environ 16 % du thé noir mondial. Il se classe au deuxième rang derrière le Sri Lanka pour les exportations de thé et au troisième rang derrière l'Inde et le Sri Lanka en terme de production. Le Kenya a aussi remarquablement progressé dans le développement de son secteur horticole, qui occupe actuellement le deuxième rang, après le thé. La progression de l'industrie laitière au Kenya a également été impressionnante.

Le riz au Mali et en Guinée : La production de riz au Mali a été multipliée par cinq au cours des 20 dernières années



Avec une production totale de 930 000 tonnes en 2002, le pays satisfait aujourd'hui presque entièrement la demande intérieure. De même, en Guinée, la production a plus que doublé au cours des dix dernières années (845 000 tonnes en 2003) et couvre actuellement 85 % de la consommation nationale.



COTON

Coton : La production de coton en Afrique de l'Ouest, et en particulier au Mali, a été compétitive sur les marchés internationaux.

Au Mali, le coton est la deuxième source de recettes d'exportation. Il profite principalement aux petits producteurs et contribue pour 15 % au total des recettes de l'état. Au cours des 40 dernières années, la croissance annuelle de la production a dépassé 09 % en moyenne.

MANIOC, RACINES ET TUBERCULES

Manioc, racines et tubercules : introduit en Afrique au XIXe siècle, le manioc s'est progressivement répandu à travers toute l'Afrique centrale. Il est l'aliment de base de 200 millions d'Africains et s'impose progressivement comme un garant majeur de la sécurité alimentaire.

HILAIRE SOPIE

Journaliste Web



Documentaire
Interviews
Publi-Reporter
Réalisateur
Producteur Audiovisuel
Community Manager

Facebook: Hilaire Sopie
Youtube: Hilaire Sopie Officiel
Instagram: Hilaire Sopie
Twitter: Hilaire Sopie
Email: sopieprodtv@gmail.com

PARTENAIRES: www.camer.be -CRTV
VALEURS AJOUTEES-AFRIQUE TODAY



Tel: +336 51 86 05 81

S'INSPIRER DE L'EXPÉRIENCE DE L'ASIE DU SUD-EST

Les gains rapides de productivité dans l'agriculture ont arraché à la misère des millions de personnes. La croissance économique rapide et soutenue qu'affichent les «Tigres» asiatiques – Hong-Kong, Singapour, Corée du Sud, Taiwan – depuis les années soixante suivis, une dizaine d'années plus tard, par des membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) – Indonésie, Malaisie, Thaïlande et Viet Nam – est un brillant exemple de réussite non seulement sur le plan du développement économique mais aussi de la réduction de la pauvreté et de l'amélioration de la sécurité alimentaire.

A la fin des années soixante, ces pays importaient des quantités croissantes de produits alimentaires et les experts étaient pessimistes quant à leur capacité à nourrir à l'avenir des populations de plus en plus nombreuses. Or, 35 ans plus tard, la plupart accomplissent d'énormes progrès en matière de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté et sont devenus autosuffisants en denrées de base.



L'inde : L'augmentation de la production et de la productivité agricoles dans ce vaste Pays résulte d'une expansion de la superficie cultivée, du développement d'aménagements irrigués, de la promotion de l'utilisation de variétés améliorées à haut rendement et de techniques culturales améliorées mises au point par la recherche agricole, ainsi que d'une amélioration de la gestion des ressources en eau et de la protection des végétaux

LEÇONS DE L'EXPÉRIENCE ASIATIQUE



Bien qu'ils concernent pour la plupart des produits spécifiques, les succès enregistrés, notamment dans différentes régions d'Afrique, font espérer que la bataille du développement agricole et de la sécurité alimentaire peut être gagnée. Les expériences positives de l'Asie du Sud-Est donnent aussi aux pays africains l'occasion de tirer des leçons permettant d'instaurer une croissance et une transformation économiques tirées par l'agriculture.



PAALI CITY

T R A V E L S

AGENCE DE VOYAGE & TOURISME

VENTE DE LA DESTINATION RDC

GUIDE TOURISTIQUE 00243

OPÉRATEUR TOUR



Sites Touristiques & Richesses



Plage Katebi



Plage Muanda



Volcan Nyiragongo



Chute Wagenia



Mont-Rwenzori



Parc National de Virunga



Or



Cuivre



Diamant



Coltan

📍 Av. Colonel Ebeya N°1454 en diagonal de Restaurant KIROS
et QG Armée du Salut #Galerie Pacha, Local 8 Kinshasa-Gombe

☎ (Autre) +243 992 202 659
(Mobile) +243 824 622 272
✉ E-mail: paalitravel@gmail.com